

Quel avenir pour le plan de classement des documents musicaux?

Xavier Galaup

► **To cite this version:**

Xavier Galaup. Quel avenir pour le plan de classement des documents musicaux?. 2012.
<sic_00696609>

HAL Id: sic_00696609

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00696609

Submitted on 12 May 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Musique en bibliothèque
Quel avenir pour la PCDM?
Xavier Galaup
10 000 à 12 500 signes

La précédente édition de Musique en bibliothèques avait donné lieu à la publication d'une nouvelle version complètement refondue des Principes de Classement des Documents Musicaux (PCDM). Depuis 10 ans cette version 4 s'est peu à peu installée dans le paysage de la documentation musicale en lecture publique. Comme le montre des questions récurrentes sur la liste discothécaires_fr¹ de nombreuses médiathèques l'ont adopté et continuent à basculer vers cette classification qui apporte aux auditeurs plus de lisibilité face à l'offre musicale. Par chance nous n'avons pas connu depuis de bouleversement aussi important que l'arrivée des musiques électroniques. Comme le groupe de travail s'y était engagé et pour éviter des refontes trop importantes à l'avenir, des mises à jour régulières sont intervenues depuis 2002 et elles ont fait l'objet de débat avec la communauté professionnelle sur la discothécaires_fr. Les modifications validées sont ensuite mises en ligne dans la rubrique PCDM du site internet de l'ACIM² (Association pour la Coopération de l'Interprofession Musicale).

Après avoir rappelé les grands lignes de l'évolution de la version 3 à la version 4 de la PCDM, nous donnerons ensuite un aperçu des derniers changements en cours avant de terminer sur quelques perspectives à l'heure d'internet.

Plan de classement des document musicaux de la version 3 à la version 4

L'édition 2002 de Musique en bibliothèques avait donné lieu à la publication de la version 4 des PCDM. Ceux-ci avaient connu de profonds bouleversements dont voici les principes essentiels³:

- pouvoir s'appliquer de la même façon à tous les types de supports.
- avec pour corollaire la possibilité de mélanger les PCDM à la tranche 780 de la Dewey (la musique). Il s'agissait d'être en mesure d'élaborer des indices hybrides, de manière à ce que le public n'ait affaire qu'à une seule classification. Cette liberté avec la Dewey devant être validée en toute connaissance de cause par la direction de la bibliothèque qui fait ce choix.
- se limiter à la musique, et ne plus prendre en compte les documents non-musicaux que de façon tout à fait marginale.
- Les documents pour enfants ne font plus l'objet d'une classe spéciale, mais seraient classés selon les mêmes principes que les autres documents. Leur rassemblement dépendrait d'un autre critère que l'indexation exactement comme les livres pour enfants.
- permettre non seulement de classer (cotation) mais aussi d'indexer au niveau des notices bibliographiques. Un même document devait pouvoir recevoir une cote simple et un indice détaillé

1 Liste discothécaire_fr, liste de diffusion entre bibliothécaires musicaux hébergée par l'IRCAM:

http://listes.ircam.fr/wws/info/discothecaires_fr (consulté le 19/11/2011)

2 Rubrique PCDM sur le site de l'ACIM: <http://www.acim.asso.fr/category/dossiers-thematiques/pcdm-4/> (consulté le 29/11/2011)

3 Pour une présentation plus détaillée de cette refonte, vous pouvez vous référer à la rubrique PCDM4 du site de l'ACIM <http://www.acim.asso.fr/wp/category/dossiers-thematiques/pcdm-4/> en particulier l'article suivant: <http://www.acim.asso.fr/wp/2002/09/edition-2002-de-la-classification-des-documents-musicaux-les-cheminements-dune-revision/> (consulté le 19/11/2011)

dans sa notice bibliographique.

- autoriser de nombreux choix aux établissements, tout en maintenant un langage commun. La version 4 est donc très détaillée pour les grandes médiathèques, mais peut être utilisée de façon simplifiée pour les petites structures sans que cela ne génère d'incohérences.

En fonction des principes énoncés ci-dessus, la nouvelle classification proposée fut la suivante:

Classe 0 = Généralités, Sciences et techniques musicales

Classe 1 = Musiques d'influences afro-américaines

Classe 2 = Rock et variétés internationales apparentées

Classe 3 = Musique Classique (Musique savante occidentale)

Classe 4 = Musique électroniques

Classe 5 = Musiques fonctionnelles, Divers

Classe 6 = Musique et cinéma

Classe 7 = Classe de déclamation, inclassables

Classe 8 = Chanson francophone

Classe 9 = Musiques du Monde

Cette architecture reste en vigueur aujourd'hui même si quelques petits changements sont intervenus depuis, essentiellement des ajouts ou des changements mineurs d'indices. Les tables mises à jour et toutes les explications sont accessibles en ligne sur la rubrique PCDM du site de l'ACIM⁴.

Les dernières réflexions du groupe de travail PCDM⁵

Depuis 2008 les révisions sont moins régulières mais le groupe de travail PCDM poursuit ses réflexions et de nouvelles propositions concernant l'évolution de la classification musicale ont été faites fin 2011 pour être validées au cours du premier trimestre 2012. Celles-ci se situent entre des évolutions mineures des tables et des chantiers plus importants. Nous pouvons distinguer cinq types de révision:

- Premièrement la création de nouveaux indices. Il s'agirait de faire apparaître des courants comme le post-jazz, le reggae fusion, le folk métal, le mashup ou encore l'éthio-jazz.
- Deuxièmement la révision de libellés trop peu explicite de certains indices tel que le 2.75 « Recherche sonore » qui devrait devenir « Rock expérimental, recherche sonore »
- Troisièmement le réaménagement de certains indices, sous-classes ou classes. Ces réaménagements devraient permettre aux médiathèques qui le souhaitent d'accéder à un degré de précision supplémentaire. Ces modifications consistent soit en redécoupages simples d'indices avec reprise des libellés déjà existants soit en créations de nouvelles subdivisions. Depuis la publication des tables en 2002, le besoin de telles précisions sont apparues, les plus nombreuses concernent pour la classe 1 notamment en jazz.

Une évolution plus conséquente pourrait toucher la classe 8 réservée à la chanson francophone. Cette classe souffre en effet de son abondance et elle est loin de répondre à la

4 Rubrique PCDM 4 du site de l'ACIM: <http://www.acim.asso.fr/wp/category/dossiers-thematiques/pcdm-4/> (consulté le 19-11-2011)

5 Cette partie s'appuie sur la synthèse des réflexions du groupe PCDM rédigée par Patrick Goczkowski.

règle 20/200 (pas de sur-découpage en dessous de 20 disques compacts dans une cote; nécessité de découper en plusieurs cotes au-dessus de 200 disques compacts dans une même cote). Son découpage actuel est peu parlant. Il a été proposé de suivre l'histoire de la chanson en faisant peu ou prou correspondre des styles et des périodes, des années 20 à aujourd'hui. Cette approche permettrait de dépasser l'opposition arbitraire et stigmatisante entre « texte prédominant » et « musique prédominante », en réintroduisant des critères plus objectifs qui feraient correspondre une période à un genre.

- Quatrièmement la construction d'une sous-classe dédiée aux musiques improvisées en créant une sous-classe dans la classe 7. Ce travail sera mené avec des spécialistes de ces musiques qu'il soit responsable de festival, journaliste ou musicien.
- Cinquièmement la meilleure prise en compte des autres supports musicaux que sont la musique imprimée et les livres de musique. En contradiction avec la volonté d'être compatible avec la Dewey, les PCDM4 ne prévoit pas l'utilisation de l'indice 092 pour les biographies. En effet, cet indice 092 est utilisé dans les notations chronologiques spécifiques aux classes 2, 3 et 8.

En l'absence de solution toute prête, il a été conseillé de classer les biographies des divers musiciens de manière à les rapprocher au mieux des autres documents concernant ces musiciens, par exemple une biographie de Duke Ellington devrait être classée sous 1.3 ELL et une de Mozart sous 3 MOZ. Il a été également indiqué qu'il était toujours possible de rajouter un « B » en fin de cote, de manière à aider, lors de la recherche sur les rayonnages, le repérage des biographies. Les différents scénarios ont été discutés avec la communauté professionnelle.

Il y a aussi en débat des bouleversements plus profonds concernant les notations géographiques et les notations instrumentales. Les enjeux sont les suivants : lever toute ambiguïté entre subdivisions communes générales et notations instrumentales, présenter les familles d'instruments d'une manière musicologiquement plus satisfaisante, ouvrir celles-ci aux instruments traditionnels et anciens et permettre une plus grande efficacité des PCDM4 en matière de classement instrumental ou vocal des partitions. Ces changements plus lourds et plus complexes amèneraient, s'ils se font, à une version 5 de la PCDM.

Quelles perspectives à l'ère d'internet

L'écoute, la découverte et la pratique musicale passent de plus en plus par internet et même pour certains c'est le seul point de contact avec la musique notamment sur Youtube⁶. La présence des bibliothèques musicales sur internet s'est développée et quelques unes commencent à offrir des services d'écoute musicale en ligne avec une offre crédible grâce à un partenariat avec musicMe⁷.

Dans ce contexte, ce qui sera important à l'avenir ce sont d'une part les métadonnées, d'autre part les stratégies employées pour faire cohabiter la présentation physique et virtuelle des contenus. Nos catalogues deviennent progressivement repérables par les moteurs de recherche classiques et les contenus sont faciles à disséminer sur les blogs ou les réseaux sociaux. Mais nos catalogues seront d'autant plus pertinents et utilisés par les internautes que nous aurons fait un travail sur les métadonnées. L'enjeu est de donner à travers les mots-clés et l'ensemble des informations associées à une notice (résumés, critiques, liens vers d'autres notices et vers des sites externes, apports externes via des vidéos ou des articles de Wikipédia par exemple,...) une vision à la fois précise et

⁶ <http://www.youtube.com/> (consulté le 29/11/2011)

⁷ Voir la partie *De nouveaux modèles pour une bibliothèque musicale hybride* rédigé par Nicolas Blondeau

large tout en étant compréhensible non seulement par un public néophyte mais aussi par des spécialistes. Les indices ne sont rien sans un affichage des libellés et des mots courants renvoyant aux libellés parfois trop pointus de nos classifications.

D'ailleurs en faisant participer les usagers, nous ouvrons la porte à des métadonnées hors de nos modes de pensée professionnelle. Pour atteindre une masse critique de métadonnées, il nous semble impératif soit de mutualiser entre médiathèques au minimum au niveau local soit de s'abonner à des communautés de critiques musicales qui ressembleraient à ce qui existe pour les livres comme Babelio ou Libfly. Nous pouvons aussi rêver d'une classification musicale gérée de manière collaborative au niveau national. Celle-ci serait évolutive et contributive avec des libellés qui seraient accessibles à l'ensemble des logiciels de bibliothèques via un webservice⁸. Toutes les mises à jour validées se feraient alors de manière automatisée.

Nous pouvons aussi aller plus loin comme à St Médard en Jalles qui a mis en place Isac6+⁹ un moteur de recherche sémantique sur le site de la ville. Ce dernier permet non seulement de poser des questions à l'aide de phrases courtes en langage naturel mais aussi aux usagers de noter et de commenter les réponses dans l'optique d'une amélioration permanente des réponses apportées. Pour couronner le tout, il y a un formulaire qui permet aux internautes de préciser leur question s'ils ne sont pas satisfaits. La ville s'engage à y donner une suite dans les meilleurs délais.

Au fur et à mesure que nous développerons notre présence sur internet, nous devons veiller en permanence à assurer une cohérence entre le classement des collections dans notre bâtiment et le classement ou l'organisation en ligne de nos ressources et de nos services musicaux en ligne.

Le jour où l'écoute musicale se fera très largement en ligne, ce seront uniquement les métadonnées qui assureront l'accès aux œuvres musicales. Notre mission sera alors de proposer des parcours thématiques de découverte de la musique qui pourront s'inspirer dans un premier temps des classifications précédentes. Il nous reviendra par la suite de faire preuve d'imagination grâce à une attention renouvelée de nos auditeurs et de leurs pratiques. En tant que professionnels de l'information, nous savons que la musique sur internet aura besoin de repères et que les bibliothécaires musicaux ont une carte à jouer dans l'organisation musicale du web pour peu qu'ils en aient l'audace.

références:

Bulletin électronique n°2 de l'ACIM, septembre 2008 (<http://acim.asso.fr/spip.php?article268> (consulté le 19/11/2011))

⁸ Webservice: programme informatique qui permet la communication et l'échange de données entre sites internet, le plus connu en bibliothèque est l'échange de données bibliographiques enrichies grâce au webservice d'Electre ou d'Amazon.

⁹ Présentation du moteur de recherche sémantique Isac6+ : <http://www.saint-medard-en-jalles.fr/18-actualites/791-isac-6.html> (consulté le 29/11/2011)